Tres-honorez Parents.

Je seroy marri qu'aucunes depesches de mes Maistres vinssent en Hollande, sans les miennes particulieres: et si est-ce que j'en ay le moins de loisir, quand il semble le plus estre de mon debuoir. Parquoy je prens cet aduantage du temps; sachant bien, qu'en deux jours d'ici je seray accablé d'une bourasque d'affaires. De grandes nouvelles pardeça, j'espere qu'on n'en attend plus de moy, sur ce que j'en protestay en quelqu'une de mes dernieres. Voilà que c'est d'estre Secretaire. Pour le particulier de nostre mesnage tout va bien Dieu merci; Le seul poure Sixti, comme pourrez auoir entendu, en a esté tiré sursum. Ceux qui consoleront la Mere, de ma part la peuuent bien asseurer qu'il n'y a eu rien de negligé en sa maladie: tant pource qui est des Medecins, que d'autres assistents. Sic fuit in fatis. Nomen Dni sit benedictum. Le bon succes des affaires du Sr. Deddel m'a resjoui, et non estonné. J'espere de bien tost l'aller voir in togâ senatoriâ. Encores que vrayment de nostre retour fort peu d'apparence. Deux audiences ont eues nos Messrs. La premiere deuant sa Mté, la seconde dans le Conseil priué; pardessus quelques autres aduancements de besognes par escrit. La Cour est grandement empeschée par ici; voire empeschée. Dieu vueille auoir pitié des siens, et dure les mauuaises intentions des mauuais à des bons effets. Certes d'hommes droictz sommes tout desnuez. J'expliqueray mes paraboles de bouche au retour. En mon particulier je loue Dieu de la bonne occasion que j'ay rencontrée de me faire valoir, auprès de ceux qui en pourront, et (si je ne me trompe) en voudront, certes en deburont faire d'assez honorables rapports. Aussi certes comme j'espere que de mon service il ont contentement, je n'en manque point de leur courtoisie. Joint qu'il y a fort à dire d'entre l'honnesteté du reste de ceste suite et celle de Vienne: par où je me trouue assez à mon aise. et fort contente de la continuelle suite d'affaires qui me talonne. comme j'ay tousiours dit que mon plaisir ne gist qu'en des occupations

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 133-138
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/101

serieuses, et d'importance. Desia vous ay-ie trop entretenu sur des
propos qui se desmelleront mieux de presence. Je prie qu'on ne
me frustre point du contentement des nouvelles de delà. Il vient
des postes, des Messagiers, des batteaux à douvaines et n'ay-ie
encores veu que vos premieres lettres du 2. du mois passé.
j'en suis au bout de compte, et ne sçay qu'on pretend dire par là.
A Monsr. Didel je souhaitte tout comble de bonheur et desire
qu'il me fasse sçavoir les noms des livres qui luy manquent de moy,
ou bien de ceux qu'il a. Je suis venu à parler avec Monsr.
Bruyninex de l'Inscription à Delft. Il me dit qu'on a arresté
ma derniere; cela vaudra la peine de s'en enquerir pour en
avancer la perfection. Mad. de Duyvenvoorde aura des lettres
de moy la prochaine fois: il ne m'est possible de luy satisfaire
pour le present. Si je trouve ces quarreaux de chaire à prix
raisonnable, je suis d'advis d'en porter une douzaine à
Ma Mere, pour des Tabourets sans appuy, dans vos petites sal-
comme on a accoustumé de s'en servir ici pour les jeunes
gents; qui se peuvent passer de la commodité de s'appuijer à table.
Je m'asseure qu'en cette ville Ma mere employeroit de l'argent à
beaucoup de bonnes commoditez de chaires, tapits, carpets, lits de
camp et autres bagages, qui sont fort hors de ma profession. et
ne puis trouver loisir d'y employer une apres dinee, pour m'enquerir
de ce qu'il y a. Aux soeurs je tascheray de bailler aucune satisfaction
je prendray de bien 200. flor. de Sr. Burlamachi: qui sera ma
despence ici avec vre permission, que j'espere que ne me defaudra
point en une si bonne exploitte, comme sont les livres, et ceux
de prix pour la plus part. A la verité je tascheray de faire
le mesnage aux habits, de quoy nos gents despendent assez bravement
cependant bottes, esperons, chappeaux, gands, cousteaux, et autres
despences m'en emportent bonne part, car, comme il voulut de tout
temps, l'argent ne vault presque que la moitié de sa valeur ici. on en
est quitte en un tourne main. Excusez mon sot rimram; l'heure

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 133-138
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/101

J'auoys fermé ce pacquet, quand je receus vos secondes du 18e de Feb. me sont apportées, au regard desquelles je les ouure pour vous dire, Mon Pere, qu'à mon aduis l'heure est venue qu'il seroit bon de se descouurir plattement à son Exce. en ma faveur, une fois pour toutes. Puis que l'accueil se doit à ceux, et les jours mesmes donne à entendre qu'il ne sçauroit suffire non plus à la qualité qu'à la quantité des affaires. Il ne faut point doubter que plusieurs oreilles ne se bandent à ce bruit, comme l'on en cognoist qui de longtemps s'y sont attendus. Et qu'est-ce qui me faudroit d'auantage qu'à plusieurs autres? Il ne reste que de parler une fois clairement, car en vain se plaint du refus qui n'a jamais demandé. Et je porteray tousiours moins de regret d'estre refusé, que d'auoir failli à requerir. Les moindres veulent estre recognus, non que les Princes. Si toutesfois Mon Pere fait difficulté de s'y entremettre, il reste encores Bueman qui le fera volontiers, et ne pourront ses aduis, en ce qui concerne la plume, estre de peu de poids auprès du Prince, notamment asteure qu'il a tiré quelque experience du peu que je vaux. Il seroit bon qu'il voulust s'y employer, comme à vostre desceu, sans en auoir esté prié: son propre mouuement seroit un des bons arguments. Mandez moy, s'il vous plait, s'il seroit hors de propos que je l'en suppliasse par lettre, je m'asseure qu'il ne me refusera rien. Je l'ay tousiours veu serieux à mon aduancement, car ce seroit il doit vous le mediter.

Si par l'obligation que j'ay de promesse solennelle à mes Mres de ne tenir correspondence qui soit, je deuroys bien vous faire part de nos besoignes; mais je m'en retiens, comme si j'en estoys de serment, mais qu'il y a moyen de leur complaire en cette obeïssance. Jamais je ne peus mieux arriuer borgne au pays des aueugles. Dictum sapienti. Ils n'entendent comme rien au François, par où je suis l'absolut Censeur (souuent Autheur) de toutes leurs Escrits, Propositions etc. Son Exce. verra entre autres pieces copie de certains leurs aduis presentez au Roy sur les affaires du Palatinat. Je desire bien qu'il regarde sur cet escrit deuant les autres (qui pour le plus ne sont que censurez et reformez de ma main) et croys que c'est chose de ma façon, qui a esté trouuée assez bien faicte en Court, comme on m'a escrit rapportée de bonne main. Mes Sgrs n'y ont rien contribué que la substance qu'ilz y ont briefuement annoté en leur assemblée. Peut estre il vous vaudra la peine d'en faire mention à son Exce. Au reste je leur sers de bouche auprès des Estrang. tant des grands parmi, en Latin, François, Italien, Anglois, souuent à mesme jour etc.

A Mon Père
Scel.

Il y a deux jours …
depuis nos Mess.rs …
et mes responses sur …
celle que je me donn…
de besogne de reste. …
En après aussi, ayant …
de ce qu'auroys failli …
fust ceste. De la priag…
du nom et surnom tant …
particulierement. Mons.r d…
Mad.e pour Holland…
que je prie en vueillez …

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 133-138
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/101

fort tardi, et la nuit avancee. Les jours m'escoulent ou en besoignes,
ou en trotteries vers la Court, et autres endroits. les seules nuits sont
à moy. Ce seroit folie de m'en vanter, mais la verite est telle. –
le Sr. Cecill me fait grand courtoisie; si j'avoys le temps de m'y
adonner: mais souvent ay-je charge de le veoir, pour les affaires de
mes Mrs., comme il est de la Chambre basse du Parlement, de laquelle
les procedures et instances ne sont pas fort esloignees du but des
nostres. Je n'ay salue sa femme que Dimanche apres disner.
Les [illegible] et [illegible] d'am, que nous aurons l'honneur de voir
au pais bas l'este qui vient, s'ils ne changent d'advis. comme
pourrez sçavoir qu'ils se sont enquestez de quelque commodite de
maison à la haye. Je fay fin, priant Dieu de vous garder de
mal en santé heureuse et longue. et demeure

Tres honores Parents

Vostre plus obeissant fils
C. Huygens.

Il y a deux jours que j'escrivis la precedente;
depuis nos Messrs ont eu audience au Cons.l Prive
et receu responce sur quelques points de leurs propo.ns,
telle que je ne doubte qu'aurons pour plus d'un mois
de besoigne de reste. De Londres ce 3e de Mars. stile nouv. [illegible]
J'ay apres aussi ay presente ma lettre à Mad.e de Mayerne, qui s'est formalisee
de ce que j'avoys failli la veoir devant, m'asseurant de m'avoir cogneu avant que
fust ce [illegible]. Je la priay qu'apres estre [illegible] elle me cogneust pour son tres humble ser.r et
[illegible] nom et surnom tant de moy que de mon frere [illegible] avoit [illegible] [illegible], avec d'autres
[illegible]. Mons.r de Mayerne partira dans 15 jours pour france, dans le [illegible]
Mad.e pour Hollande. Je me tiens tres oblige de si favorable adresse, à Mons.r d'Aspere,
que je prie en [illegible] asseurer de mon humble service [illegible].

[illegible] quelques jours le Sr. de Mayerne m'a [illegible]
[illegible] de Bickhuysen: Ces bonnes gents sont [illegible]
[illegible] et moy de leur faveur. J'avoys
[illegible] pour la haquenee: mais la [illegible]
[illegible]. J'ay desia pourveu de ma m[illegible]

138.

A Monsieur

Monsieur Huygens Secret^re^ d'Estat &c

A la Haye.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 133-138
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/101

Cette lettre est vieille d'autant que vous voyez. Depuis voz dernieres m'ont esté rendues par le petit Bootgen: sur lesquelles je n'ay rien à dire ni à faire par la haste de ce porteur, enseigne de Mons.r Edmond. Nous nous portons bien tous, grace à Dieu, et attendons que le Roy nous ottroye l'audience qu'avons demandée à Theobald, ou il sera ce soir. Il y avoit un petit labeur, pourquoy cette lettre faillit à accompagner le pacquet dern.r de Messe.rs;

Ce 7.e de Mars 1621.

Ce sont les trois pieces de quoy les Estats [illegible]

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 133-138
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/101